

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux : en exercice : 23
Présents : 21
Procurations : 2
Absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Lionel BOUNIOL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : Mme Marion ALA, M. Lionel BOUNIOL, M. Jérémy CANTAGREL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, Mme Jocelyne CRUEYZE, Mme Nancy DUMORTIER, M. Stéphane FAUDON, M. Olivier FLOCHER, M. Nicolas LEROUVILLOIS, Mme Monique LOUBIER, M. Vincent MALON, M. Gérald MENRAS, Mme Magali MOREAU, M. Bernard MOURET, Mme Sylvie PETIT, Mme Laure PODEVIGNE, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET,

Absents : M. Franck Gervais ayant donné procuration à Mme Marie ROCHETEAU, Mme Valérie PLAGNES ayant donné procuration à Mme Sylvie PETIT

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

62/2026 : VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2025- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le conseil Municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel BOUNIOL, Maire. Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de 776 636.22 €

-Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	200 000.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT	+ 576 636.22
Résultat cumulé au 31/12/2025	+ 776 636.22
A) EXCEDENT AU 31/12/2025	
Affectation obligatoire	
A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068	+ 75 112.75
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (comptes 1068)	+ 501 523.47
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (Lg002)	+ 200 000.00
B) DEFICIT AU 31/12/2025	
Déficit résiduel reporté - Budget primitif	

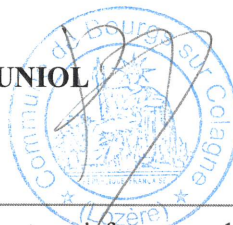
Bourgs sur Colagne, le 23 avril 2026

La Secrétaire de séance,

Magali ROUSSET

Le Maire,

Lionel BOUNIOL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.